

3.2 d: (SSP-VPOD)

Texte amendement

page 8, dernier § : ajouter: «gratuit pour les parents et financé par l'impôt, comme l'école ».

Exposé des motifs

Le SSP défend depuis longtemps l'idée que l'accueil de jour des enfants, qu'il soit préscolaire ou parascolaire, doit faire partie des missions de service publics assurées par l'Etat. Il n'y a pas de raison que l'accueil de jour soient financé par les parents, avec des tarifs qui varient d'un canton à l'autre, voir d'une commune à l'autre. Nous prônons le modèle de l'école publique qui a fait ses preuves, avec la seule différence que l'accueil pré et parascolaire ne doit pas être obligatoire, mais à la demande des parents. Ainsi l'accueil pré et parascolaire doit être financé par l'impôt et faire partie des services publics.

Avis de la Commission féministe de l'USS : accepter
--

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

-